

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle.

ABSENTS : Mme HAY Salomé, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (pas de pouvoir), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

23. Contrat de mandat entre la commune de Boisseuil et l'agence immobilière Keller Williams Limouzi concernant la vente de la maison située au 4 vents à Boisseuil.

Par délibération en date du 7 avril 2023, le conseil municipal a validé l'achat d'une maison d'habitation située au lotissement des Quatre Vents, sur la parcelle AC 26 au 29 allée des Chênes à Boisseuil. Cet achat a été guidé par le manque de locaux communaux disponibles pour répondre à la demande des nombreuses associations de la commune.

Depuis cette date la commune a eu l'opportunité d'acquérir un autre bien immobilier par le biais de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine en meilleur état avec un positionnement géographique plus pertinent et dont l'agencement intérieur est plus approprié à l'utilisation des associations pour la pratique de leurs activités.

A ce titre, la commune souhaite vendre ce bien et pour se faire, recourir à un professionnel de la vente immobilière dont les compétences peuvent s'avérer utiles pour parfaire une transaction dans les meilleures conditions financières pour la collectivité.

Ainsi la commune de Boisseuil propose de conclure un contrat de mandat avec la société Keller Williams Limouzi située à Limoges. Il prendra la forme d'un mandat exclusif par lequel la société titulaire du mandat est alors seule habilitée à réaliser la vente.

Le montant de la commission du mandataire correspondant à un barème en fonction du prix potentiel de vente qui s'élève à 6 500 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat de mandat avec la société Keller Williams Limouzi, le mandat de vente ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

